



Droit aux dommages et intérêts

Par **babylone17**, le **18/09/2011** à **19:06**

Bonjour,

Il y a 2 nuits de cela deux chiens de ma résidence ont pénétré dans mon jardin non clos (obligation de la copropriété) et ont sauvagement tué mon chat qui dormait sur ma terrasse. Je suis allée porter plainte contre la propriétaire de ces chiens dangereux et non attachés (chiens d'attaque de catégorie 1) avant qu'un enfant soit touché. Néanmoins je souhaiterais connaître les démarches pouvant être engagées afin d'une part de faire payer les frais vétérinaires à la propriétaire des chiens et d'autre part demander une indemnisation pour mon préjudice moral (j'ai vu mon chat déchiqueté le poumon perforé agonisant !!)
Je vous remercie pour votre réponse
Bien cordialement

Par **pat76**, le **06/10/2011** à **17:39**

Bonjour

Voir devant la juridiction compétente (Tribunal d'Instance, la juridiction de proximité étant supprimée depuis juillet 2011).